

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/06/95

Objet : 95 - Signature d'un contrat d'engagement dans le cadre de l'animation du quartier du val de Vire intitulé « Cabanes d'été » les 23 et 24 juillet 2024 d'une prestation d'ateliers chorégraphiques inspirés de O Super(sport)man de la Compagnie ArTiMouv.

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser l'animation dans le quartier du Val de Vire dans le cadre des Cabanes d'Été, école André Malraux, site sportif du Val de Vire.

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat d'engagement de droits de dispensation d'ateliers chorégraphiques, conclu avec l'association « A Corps Dans'emble », domiciliée 44 Rue Taison 57000 METZ, représentée par Mme Laure Fourmy, en sa qualité de présidente ; les ateliers seront animés par le chorégraphe Timothée BOULOY de la compagnie ArTiMouv les 23 et 24 juillet 2024 de 9 h30 à 19h30 dans le cadre de l'animation du quartier du Val de Vire « Cabanes d'été », et ce pour un montant total de 1170 € € TTC.
- La Commune s'engage à prendre en charge les frais de restauration pour 1 personne pour les deux jours d'un montant de 80.80 €.

Fait à Vire Normandie, le 13 juin 2024.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240618-95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2024

Publication : 20/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Nicole DESMOTTES

